

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

27 January 1992

Doc. 6555

REPORT

on the exodus of Albanian nationals
(Rapporteur: Mr BÖHM, Germany, CDU)

Problem

The disastrous economic, social and political situation in Albania has had a traumatic effect on its citizens and left them with little hope for the future. Since mid-1990, several hundreds of thousands of Albanian nationals have tried to leave their country, often illegally, seeking economic betterment in neighbouring countries.

The most recent mass exodus took place in August 1991, when thousands of Albanians, the majority of them young men, aboard several ships, forced their way into ports of southern Italy where they were allowed to disembark for humanitarian reasons. However, some days later the Italian authorities repatriated the majority of them. Further exoduses are to be expected if the economic and social situation in Albania does not improve.

The legal situation of those Albanian nationals who succeeded in remaining in the neighbouring countries is not always clearly defined.

For Albania, this exodus, mainly of young people and unaccompanied children, constitutes a tremendous loss.

Proposals

The Council of Europe member states should contribute generously to the special account "Emergency aid for Albania" opened by the Committee of Ministers to alleviate the acute hardship suffered by the Albanian population.

Moreover, European states should provide aid designed to promote an economic recovery and create a social and economic environment which will encourage Albanians to remain in their country.

The Council of Europe Social Development Fund should be used to finance programmes providing professional training for Albanian nationals in European countries and facilitating their voluntary return to Albania.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

27 janvier 1992

Doc. 6555

RAPPORT

sur l'exode de ressortissants albanais
(Rapporteur: M. BÖHM, Allemagne, CDU)

Problème

La situation économique, sociale et politique désastreuse en Albanie a eu un effet traumatisant sur les Albanais et ne leur a guère laissé d'espoir pour l'avenir. Depuis le milieu de 1990, quelques centaines de milliers de ressortissants albanais ont essayé de quitter leur pays, souvent illégalement, afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Le plus récent exode massif a eu lieu en août 1991, lorsque des milliers d'Albanais, pour la plupart des hommes jeunes, à bord de plusieurs bateaux, ont pénétré de force dans les ports d'Italie méridionale où ils ont été autorisés à débarquer pour des raisons humanitaires. Toutefois, quelques jours plus tard, les autorités italiennes ont rapatrié la majorité d'entre eux. On peut s'attendre à de nouveaux exodes si la situation économique et sociale en Albanie ne s'améliore pas.

La situation juridique des ressortissants albanais qui ont réussi à rester dans les pays voisins n'est pas toujours clairement définie.

Pour l'Albanie, cet exode, surtout celui des jeunes et des enfants non accompagnés, constitue une perte immense.

Propositions

Les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient contribuer généreusement au compte spécial «Aide d'urgence à l'Albanie» ouvert par le Comité des Ministres afin d'atténuer les dures épreuves subies par la population albanaise.

De plus, les Etats européens devraient fournir une aide destinée à promouvoir un redressement économique et à créer un environnement social et économique qui encouragerait les Albanais à rester dans leur pays.

Le Fonds de développement social du Conseil de l'Europe devrait servir à financer des programmes prévoyant une formation professionnelle pour les ressortissants albanais dans les pays européens et facilitant leur retour volontaire en Albanie.

The countries directly concerned by the arrival of Albanians should provide these people with adequate assistance, define their legal situation clearly and establish, in close co-operation with the International Organisation for Migration and the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees, programmes of voluntary return.

I. Draft recommendation

1. Albania's forty years of isolation from the rest of the world, combined with its disastrous economic, social and political situation, have had traumatic effects on its citizens.

2. Since mid-1990, several hundreds of thousands of Albanians, although their knowledge of other countries was based solely on what they had heard or seen on foreign television, left Albania in search of better economic conditions abroad. Those who did not succeed in finding employment have returned voluntarily or have been repatriated.

3. For Albania, this exodus, mainly of young people and unaccompanied children, constitutes a tremendous loss.

4. The Assembly welcomes the Committee of Ministers' decision to open a special account "Emergency aid for Albania" to alleviate the acute hardship suffered by the Albanian population.

5. However, the events which took place in Italy have proved the need for stronger European co-operation in solving the problems caused by the mass exodus of asylum-seekers.

6. Therefore, while recognising that the Italian authorities, in August 1991, acted for the best in a real situation of necessity, the Assembly recommends that the Committee of Ministers:

- i. take all such measures as are needed to enable Albania to become a stabilising factor in the Balkan region;
- ii. consider ways and means of helping the Albanian authorities in initiating a process of economic and social development that will encourage Albanians to remain in their country;
- iii. take the necessary measures to co-ordinate and improve European assistance to Albania;
- iv. co-operate with the Albanian authorities and the international humanitarian organisations concerned in implementing programmes aimed at informing Albanians better of the prevailing economic and social situation in neighbouring countries;

Les pays directement concernés par l'arrivée des Albanais devraient dispenser à ces personnes une assistance appropriée, définir clairement leur situation juridique et établir, en coopération étroite avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, des programmes de retour volontaire.

I. Projet de recommandation

1. Les quarante ans d'isolement de l'Albanie par rapport au reste du monde, joints à sa situation économique, sociale et politique désastreuse, ont eu sur ses citoyens un effet traumatisant.

2. Depuis le milieu de 1990, quelques centaines de milliers d'Albanais, bien que leur connaissance des autres pays fût uniquement fondée sur ce qu'ils avaient entendu ou vu à la télévision étrangère, ont quitté l'Albanie en quête de meilleures conditions économiques à l'étranger. Ceux qui n'ont pas réussi à trouver un emploi sont rentrés volontairement ou ont été rapatriés.

3. Pour l'Albanie, cet exode, surtout celui des jeunes et des enfants non accompagnés, constitue une perte immense.

4. L'Assemblée se félicite de la décision du Comité des Ministres d'ouvrir un compte spécial «Aide d'urgence à l'Albanie» afin d'atténuer les dures épreuves subies par la population albanaise.

5. Cependant, les événements survenus en Italie ont démontré qu'il faut accroître la coopération européenne pour la solution des problèmes posés par les exodes massifs de demandeurs d'asile.

6. En conséquence, tout en reconnaissant que les autorités italiennes en août 1991 ont agi pour le mieux et dans un véritable état de nécessité, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres:

- i. de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à l'Albanie de devenir un facteur de stabilité dans la région des Balkans;
- ii. d'étudier les moyens d'aider les autorités albanaises à engager un processus de développement économique et social qui encouragera les Albanais à rester dans leur pays;
- iii. de prendre les mesures nécessaires pour coordonner et améliorer l'assistance européenne à l'Albanie;
- iv. de coopérer avec les autorités albanaises et les organisations humanitaires internationales concernées à la mise en œuvre des programmes destinés à mieux informer les Albanais de la situation économique et sociale régnant dans les pays voisins;

v. invite the governments of member states:

a. to contribute generously to the special account "Emergency aid for Albania";

b. to make use of the Council of Europe Social Development Fund to finance programmes providing professional training for Albanian nationals in the host countries and facilitating their voluntary return to Albania;

c. to support the activities of international humanitarian organisations in Albania;

vi. invite the governments of member states directly concerned by the arrival of Albanians:

a. to provide these people with adequate assistance and define their legal situation;

b. to submit schemes to the Council of Europe Social Development Fund which will help to meet the needs of the Albanians living within their borders at the present time;

c. to establish, in close co-operation with the International Organisation for Migration (IOM) and the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), programmes of voluntary return.

II. Explanatory memorandum

by Mr BÖHM

I. Introduction: the situation in Albania

1. Nowhere in Europe are the devastating effects of communism more evident than in Albania. A communist government was set up after the second world war under the leadership of Enver Hoxha. A proto-Stalinist dictator, Hoxha progressively isolated his country from the outside world, first severing relations with his former ally, the Soviet Union, in order to strengthen links with the People's Republic of China. This latter alliance, however, was short-lived, and after breaking with China the Albanians were completely isolated. In Europe, Albania's fate was ignored; indeed, the Albanians can justifiably be called the "forgotten Europeans".

2. Albania became an atheist state, where it was forbidden to practise a religion. Nor was it permitted to own property; indeed, an Albanian could not even call a chicken or dog in his backyard his own.

3. The situation remained unchanged after the death of Enver Hoxha. Even the revolutions and developments in south-east Europe initially left Albania untouched. By the end of 1989, however, and particularly during the first months

v. d'inviter les gouvernements des Etats membres:

a. à contribuer généreusement au compte spécial «Aide d'urgence à l'Albanie»;

b. à utiliser le Fonds de développement social du Conseil de l'Europe pour financer des programmes prévoyant une formation professionnelle pour les ressortissants albanais dans les pays d'accueil et facilitant leur retour volontaire en Albanie;

c. à soutenir les activités des organisations humanitaires internationales en Albanie;

vi. d'inviter les gouvernements des Etats membres directement concernés par l'arrivée d'Albanais:

a. à dispenser à ces personnes une assistance appropriée et à définir leur situation juridique;

b. à soumettre au Fonds de développement social du Conseil de l'Europe des projets qui permettront de faire face aux besoins des Albanais installés actuellement sur leur territoire;

c. à établir, en coopération étroite avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR), des programmes de retour volontaire.

II. Exposé des motifs

par M. BÖHM

I. Introduction: la situation en Albanie

1. Les effets dévastateurs du communisme ne sont nulle part en Europe plus évidents qu'en Albanie. Un gouvernement communiste y a été installé après la seconde guerre mondiale, sous la présidence d'Enver Hoxha. Dictateur «protostaliniste», Hoxha isola progressivement son pays du monde extérieur, en commençant par rompre les relations avec son ancien allié, l'Union Soviétique, pour renforcer ses liens avec la République populaire de Chine. Cette dernière alliance, toutefois, fut de courte durée et, après avoir rompu avec la Chine, les Albanais se trouvèrent complètement isolés. En Europe, nul ne se soucia du sort de l'Albanie; les Albanais peuvent, à juste titre, être appelés les «Européens oubliés».

2. L'Albanie devint un Etat athée, où il était interdit de pratiquer une religion. Il était également interdit de posséder des biens; un Albanais ne pouvait même pas considérer comme lui appartenant un poulet ou un chien vivant dans la cour de sa maison.

3. La situation resta inchangée après la mort d'Enver Hoxha. Même les révolutions et les changements intervenus dans l'Europe du Sud-Est ont, dans un premier temps, épargné l'Albanie. Toutefois, à la fin de 1989, et surtout

of 1990, there was unrest in the country, and President Alia was forced to commit himself to a policy of greater openness and reform.

4. General elections took place in Albania on 31 March, 7 and 14 April 1991. An information report on the elections was submitted to the Assembly by Mr Pfuhl and Mr Bowden, members of the *ad hoc* committee appointed by the Bureau to observe the elections (see Doc. 6406, Addendum II).

5. The Party of Labour, the former communist party, won approximately two-thirds of the seats in parliament. The Democratic Party, led by Professor Sali Berisha, won around 30% of the votes cast. The Republican Party gained approximately 5% of the votes cast. The number of votes cast in favour of other smaller groupings, such as the Agrarian Party, was negligible. The Social Democratic Party of Albania did not take part in the first national elections.

6. Electoral observers all agreed that the Party of Labour's victory could be ascribed to massive pressure exerted by local party functionaries and to the continuing climate of fear within the country. Thus the elections signified only a first step towards democratisation, and were not yet the free elections of a viable multi-party liberal democracy.

7. Thus, the elections gave the Party of Labour an absolute majority in the People's Assembly by a comfortable margin, but in view of the considerable unrest in the country the party proposed the formation of a "Government of National Unity" to the other parties. The Democratic Party, the Republican Party and the Social Democratic Party, which was not yet represented in parliament, agreed to this proposal. Important ministerial posts, primarily economics and finance, were filled by members of the reform parties.

8. On 4 December 1991, the Democratic Party withdrew its seven ministers from the coalition government, in which most of the posts were held by the Party of Labour. On 13 December, President Alia appointed a new government of technocrats.

9. New elections are scheduled for 1 March 1992. President Alia has announced that he would resign beforehand. This could be considered as a success for the Democratic Party and the independent trade union which in the last weeks have pushed for the earliest possible date for the elections. This would not be in the interest of the Party of Labour, however. The forthcoming elections are expected to result in victory for the new democratic parties, spelling the end of communist rule.

au cours des premiers mois de 1990, des troubles éclatèrent dans le pays et le Président Alia fut contraint de s'engager à appliquer une politique plus ouverte et plus réformatrice.

4. Des élections générales ont eu lieu en Albanie le 31 mars et les 7 et 14 avril 1991. M. Pfuhl et M. Bowden, membres de la commission *ad hoc* constituée par le Bureau pour observer les élections, ont présenté à l'Assemblée un rapport d'information à ce sujet (voir Doc. 6406, addendum II).

5. Le Parti du travail, l'ancien Parti communiste, a remporté environ les deux tiers des sièges au parlement. Le Parti démocratique d'Albanie, conduit par le professeur Sali Berisha, a recueilli environ 30 % des voix exprimées et le Parti républicain environ 5 %. Le nombre de voix exprimées en faveur d'autres petits groupes, comme le Parti agrarien, a été négligeable. Le Parti social-démocrate d'Albanie n'a pas pris part aux premières élections nationales.

6. Les observateurs des élections se sont tous accordés pour dire que l'on pouvait attribuer la victoire du Parti du travail albanais aux pressions massives exercées par les fonctionnaires locaux du parti et à la persistance dans le pays du climat de peur. Les élections n'ont donc marqué qu'un premier pas dans le sens de la démocratisation et n'ont pas encore été les élections libres d'une démocratie libérale multipartite viable.

7. Ainsi, les élections ont donné au Parti du travail albanais la majorité absolue à l'Assemblée du peuple, avec une marge confortable; mais, face à l'agitation considérable observée dans le pays, le parti a proposé aux autres partis la formation d'un «gouvernement d'unité nationale». Le Parti démocratique, le Parti républicain et le Parti social-démocrate qui n'étaient pas encore représentés au parlement ont accepté cette proposition. Des membres des partis réformateurs se sont vu attribuer des portefeuilles ministériels importants, et notamment l'économie et les finances.

8. Le 4 décembre 1991, le Parti démocratique a retiré ses sept ministres du gouvernement de coalition où la plupart des portefeuilles étaient détenus par le Parti du travail. Le 13 décembre, le Président Alia a désigné un nouveau gouvernement composé de technocrates.

9. De nouvelles élections sont prévues pour le 1^{er} mars 1992. Le Président Alia a annoncé qu'il démissionnerait avant leur tenue. Cela peut être considéré comme un succès du Parti démocratique et du Syndicat indépendant qui durant les semaines précédant les élections avaient exercé des pressions pour que celles-ci aient lieu le plus tôt possible, ce qui néanmoins n'est pas dans l'intérêt du Parti du travail. On espère que les prochaines élections déboucheront sur une victoire des nouveaux partis démocrates, marquant la fin du régime communiste.

10. Albania's economy is in a desperate state. The shift from a strict communist command economy to democracy and a market economy has caused severe transitional problems and disruptions. Gross national product fell by 10% in 1990, and this trend has continued in 1991. Exploitation and processing of Albania's plentiful natural resources (chromium, nickel, oil), and light industry (textiles) are hampered by completely outdated plant and equipment and an inadequate transportation system. Even agricultural production has declined dramatically, with self-sufficiency reduced from 90% to 50%. Currently, only foreign food aid, mostly Italian, of about one million dollars per day, allows Albanians to survive.

11. Albania's political, economic and social situation has been discussed by the Assembly on a number of occasions. The most recent text adopted concerning Albania is Recommendation 1171 (1991), on the situation of hospitals in Albania: priority needs of the Paediatric Institute of Tirana, adopted on 25 November 1991.

12. Finally, to end this section, it must be noted that on the same day, the Bureau of the Assembly agreed to grant special guest status to the Albanian People's Assembly.

II. The mass exodus from Albania

13. Albania's forty years of isolation from the rest of the world, combined with its disastrous economic, social and political situation, have had a traumatic effect on its citizens. They feel overwhelmed by hopelessness in the face of Albania's domestic situation, and although their knowledge of other countries is based solely on what they have heard, or seen on Italian television, they long for the opportunity to start a new life abroad.

14. This general mood became evident after mid-1990 when increasing numbers of asylum-seekers started to leave the country. Distressing images reminded the public in the rest of Europe of a part of the continent which they had forgotten existed.

15. In July 1990, Western embassies in Tirana were besieged by large numbers of Albanian nationals. Some 5 000 people sought to leave the country. Thanks to the mediation of international organisations, and after intensive negotiations, a large number of them managed to obtain visas and were granted political asylum in several European countries, particularly Germany, Italy and France. Some have apparently since returned to Albania.

10. L'économie de l'Albanie est dans un état désespéré. Le passage d'une économie placée sous contrôle rigoureusement communiste à la démocratie et à l'économie de marché a entraîné de graves problèmes et perturbations de transition. Le produit national brut a diminué de 10 % en 1990, tendance qui a persisté en 1991. L'exploitation et la transformation des abondantes ressources naturelles de l'Albanie (chrome, nickel, pétrole) et l'industrie légère (textiles) pâtissent de l'existence d'installations et d'équipements tout à fait vétustes et d'un système de transport inapproprié. Même la production agricole a considérablement diminué, l'autosuffisance étant tombée de 90 % à 50 %. Actuellement, seule l'aide alimentaire extérieure, essentiellement italienne, représentant presque un million de dollars par jour, permet aux Albanais de survivre.

11. L'Assemblée s'est penchée à plusieurs reprises sur la situation politique, économique et sociale de l'Albanie. Le plus récent texte adopté par l'Assemblée, concernant l'Albanie, est la Recommandation 1171 (1991) relative à la situation dans les hôpitaux en Albanie: besoins prioritaires de l'Institut pédiatrique de Tirana, adoptée le 25 novembre 1991.

12. Pour clore ce chapitre, il convient de noter également que, le même jour, le Bureau de l'Assemblée a décidé d'accorder le statut d'invité spécial à l'assemblée du peuple albanais.

II. L'Exode massif à partir de l'Albanie

13. Quarante ans d'isolement par rapport au reste du monde, joints à une situation économique, sociale et politique désastreuse, ont eu sur les Albanais un effet traumatisant. La situation intérieure de l'Albanie les plonge dans le désespoir et, tout en ne connaissant les autres pays que par ouï-dire, ou par l'intermédiaire de la télévision italienne, les Albanais aspirent à pouvoir commencer une nouvelle vie à l'étranger.

14. Cette ambiance générale est devenue manifeste après le milieu de 1990, lorsque des demandeurs d'asile de plus en plus nombreux ont commencé à quitter le pays. Des images désolantes ont rappelé à la population du reste de l'Europe l'existence d'une partie du continent qu'ils avaient oubliée.

15. En juillet 1990, de nombreux ressortissants albanais ont assiégé les ambassades des pays occidentaux à Tirana. Quelque 5 000 personnes souhaitaient quitter le pays. Grâce à la médiation d'organisations internationales et après d'intenses négociations, un bon nombre d'entre elles ont réussi à obtenir un visa et se sont vu accorder l'asile politique dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne, en Italie et en France. Certaines seraient depuis retournées en Albanie.

16. At the end of 1990, some 3 000 Albanian nationals had arrived in Greece by crossing the border between the two countries without meeting any resistance from Albanian border guards. By mid-March 1991, 20 000 Albanians, many of them of Greek ethnic origin, were estimated to have entered Greece. Some of these Albanian nationals have applied to the Greek authorities for political asylum. However, interviews of asylum-seekers have shown clearly that the exodus was not politically motivated but directly linked to the difficult situation prevailing in Albania. The Greek authorities granted work permits to those who found a job and temporary residence permits to the others. Repatriation programmes for all those wishing to return voluntarily were carried out in close co-operation with the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR).

17. On 5 March 1991, a large number of Albanians gathered before the German, French, Greek and Italian Embassies in Tirana, where it was rumoured that visas were going to be distributed. The following day (according to various sources), several boats left the Albanian port of Durres with 20 000 Albanians on board.

18. On 7 March 1991, Albanian ships began arriving at ports in southern Italy (Brindisi, Bari, Otranto and Monopoli). In spite of the Italian authorities' public refusal to allow the Albanians to land, many managed to do so.

19. On the following day, 8 March 1991, hygiene on the boats had deteriorated to such an extent that landing was unavoidable. Crowds of Albanians settled on the quays of Italian ports to await aid which took several days to arrive, as the Italian authorities were overwhelmed by their sheer number.

20. The Italian authorities claim that 20 000 Albanians arrived in Italy between 7 and 10 March 1991. Negotiations between the authorities in Tirana and Rome subsequently brought the exodus to an end, and Italy has undertaken to discuss with Albania how to eliminate its root causes.

21. Also in March 1991, an undetermined number of Albanians of Serbian and Montenegrin origin attempted to enter Yugoslavia illegally.

22. In June 1991, the Albanian authorities requested the United Nations Development Programme to organise an interagency mission in order to undertake an assessment of Albania's urgent humanitarian needs. In the field of migration, the mission concluded that the great

16. Fin 1990, quelque 3 000 ressortissants albanais sont arrivés en Grèce en traversant la frontière sans rencontrer d'opposition de la part des gardes-frontières albanais. A la mi-mars 1991, on estimait à 20 000 le nombre d'Albanais, la plupart d'entre eux d'origine grecque, qui seraient entrés en Grèce. Certains de ces ressortissants albanais se seraient présentés aux autorités grecques pour demander l'asile politique. Cependant, les entretiens avec les demandeurs d'asile ont montré clairement que l'exode n'avait pas de motivations politiques, mais qu'il était étroitement lié à la difficile situation existant en Albanie. Les autorités grecques ont accordé des permis de travail à ceux qui ont trouvé un emploi et des permis de résidence temporaire aux autres. Des programmes de rapatriement pour ceux qui souhaitaient retourner volontairement ont été menés à terme en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR).

17. Le 5 mars 1991, à Tirana, de nombreux Albanais se sont rassemblés devant les ambassades d'Allemagne, de France, de Grèce et d'Italie où, selon des rumeurs, des visas allaient être distribués. Le lendemain, plusieurs sources ont fait état du départ du port albanais de Durrës de plusieurs bateaux à bord desquels se trouvaient 20 000 Albanais.

18. Le 7 mars 1991, les navires albanais ont commencé à arriver aux ports du sud de l'Italie (Brindisi, Bari, Otrante et Monopoli). Malgré l'interdiction de débarquement rendue publique par les autorités italiennes, de nombreux ressortissants albanais ont réussi à atteindre le sol italien.

19. Le lendemain, 8 mars 1991, les conditions sanitaires dans les bateaux s'étaient tellement dégradées que le débarquement est devenu inévitable. Une foule d'Albanais s'est installée sur les quais des ports italiens, dans l'attente d'une assistance qui a tardé quelques jours à se mettre en place, les autorités italiennes ayant été débordées par l'afflux des ressortissants albanais.

20. Selon les autorités italiennes, entre le 7 et le 10 mars 1991, 20 000 Albanais seraient arrivés en Italie. Par la suite, les négociations entre les autorités de Tirana et de Rome ont permis de mettre fin à l'exode, et l'Italie s'est engagée à examiner avec l'Albanie la manière d'éliminer les causes l'ayant provoqué.

21. En mars 1991, un nombre indéterminé d'Albanais d'origine serbe et monténégrine ont également tenté d'entrer en Yougoslavie illégalement.

22. En juin 1991, les autorités albanaises ont demandé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUED) d'organiser une mission, avec des représentants de plusieurs agences, en vue d'entreprendre une évaluation des besoins humanitaires urgents de l'Albanie. Dans le

majority of Albanians who had left the country were seeking improved economic conditions and recommended to the Albanian government that it provide incentives so as to encourage Albanians to remain in their country.

23. During the first days of August 1991, thousands of Albanians reached the western port of Durres and the southern port of Vlora, in the hope of going on board ships that would take them to Italy.

24. The Albanian authorities tried in vain to prevent its citizens from leaving the country by putting the ports under military control and halting passenger trains.

25. On 8 August 1991 an estimated 10 000 Albanian nationals aboard several ships forced their way into the port of Bari in the south-east of Italy and approximately 1 000 into the port of Otranto. Moreover, 675 Albanians aboard two other ships who tried unsuccessfully to land at ports in Sicily, were diverted to Malta and later returned to Albania.

26. After several hours of waiting in the port of Bari, the Italian authorities allowed the Albanians to disembark for humanitarian reasons and led them to *La Vittoria* sports stadium. As the Italian authorities started forced repatriation using military transport planes and ferries, clashes broke out between policemen and Albanians. The Albanians barricaded themselves in the stadium refusing to return to their country; some 300 succeeded in escaping.

27. The Italian authorities offered the Albanians 50 000 lire (40 US dollars) each and new clothes if they would return home. As this offer did not attract the Albanians, forced repatriation continued.

28. At the same time the Italian Government increased its financial aid to Albania. Right after the repatriation operations, food and emergency aid was sent to Albania. On 12 August 1991, the European Community announced an extra 2,3 million US dollars of emergency aid to be used to buy food and medicines.

29. The large majority of Albanians arriving in Italy were claiming to be looking for work and escaping the poor economic situation in their country. The failure to repatriate the 7 000 Albanians who arrived in March 1991 as well as rumours of an immigration agreement between Albania and Italy seemed to encourage this last flow.

30. All of Europe witnessed the dramatic scenes, captured on television news, showing the

domaine des migrations, la mission a conclu que la grande majorité des Albanais qui avaient quitté le pays cherchaient des conditions économiques meilleures. Elle a recommandé au Gouvernement albanais d'introduire des incitations encourageant les Albanais à rester dans leur pays.

23. Au cours des premiers jours d'août 1991, des milliers d'Albanais se sont rendus dans le port occidental de Durrës et dans le port méridional de Vlora dans l'espoir de prendre place à bord de navires qui les emmèneraient en Italie.

24. Les autorités albanaises ont essayé en vain d'empêcher leurs ressortissants de quitter le pays en plaçant les ports sous contrôle militaire et en arrêtant les trains de passagers.

25. Le 8 août 1991, quelque 10 000 ressortissants albanais, à bord de plusieurs bateaux, ont réussi à pénétrer dans le port de Bari, dans le sud-est de l'Italie, et près de 1 000 dans le port d'Otrante. Par ailleurs, 675 Albanais, à bord de deux autres bateaux, ont essayé sans succès de débarquer dans des ports de la Sicile, ont été déviés vers Malte et renvoyés plus tard en Albanie.

26. Après plusieurs heures d'attente dans le port de Bari, les autorités italiennes ont permis aux Albanais, pour des raisons humanitaires, de débarquer et les ont conduits au stade de La Vittoria. Lorsque les autorités italiennes ont commencé le rapatriement forcé de ces personnes en utilisant des avions militaires et des ferries, des heurts ont éclaté entre les policiers et les Albanais. Ceux-ci se sont barricadés dans le stade, refusant de retourner dans leur pays; quelque 300 Albanais ont même réussi à s'échapper.

27. Les autorités italiennes ont offert aux Albanais 50 000 liras (40 dollars des Etats-Unis) par personne et des vêtements neufs s'ils retournaient chez eux. Cette offre n'ayant pas séduit les Albanais, le rapatriement forcé a continué.

28. En même temps, le Gouvernement italien a augmenté son aide financière à l'Albanie. Juste après les opérations de rapatriement, de la nourriture et une aide d'urgence ont été envoyées en Albanie. Le 12 août 1991, la Communauté européenne a annoncé qu'une aide supplémentaire d'urgence de 2,3 millions de dollars des Etats-Unis serait accordée pour acheter de la nourriture et des médicaments.

29. La grande majorité des Albanais arrivés en Italie étaient des hommes jeunes déclarant être à la recherche d'un emploi et en train de fuir une situation économique désastreuse dans leur pays. Le fait de ne pas avoir rapatrié les 7 000 Albanais arrivés en mars 1991 ainsi que des rumeurs sur un accord d'immigration entre l'Albanie et l'Italie semblent avoir encouragé ce dernier flux.

30. Toute l'Europe a assisté aux scènes dramatiques, retransmises dans les bulletins d'infor-

Albanians being expelled by Italian officials. Although repatriation was legally justified, the way in which the operation was conducted was problematic. The vast majority of the Albanians, according to their accounts of the exodus, fled their country because they felt "buried alive" there. They explained that when the news spread like wildfire that it was possible to leave Albania, lorries were seized in the ensuing rush, ships commandeered, and their crews forced to set sail. It was a form of mass psychosis. It is difficult to determine whether this psychosis was triggered deliberately; rumours suggest that this was the case, but there is no conclusive evidence to support this.

31. The Albanians' deportation from Italy was beset with problems, and on a number of occasions the police were deployed. The Albanians were particularly distressed to find that despite promises from the Italian authorities to allow some of them to travel to new homes in Italy, they were still sent straight back to Albania.

32. It should be noted, however, that the Italian authorities provided the Albanians with food, clothing and some money.

33. Although there was remarkable sympathy for the Albanians in Italy, the official Italian position was that these persons were seeking economic betterment in Italy and consequently could not be considered as political refugees.

34. From 15 to 17 August, the International Organisation for Migration (IOM) and UNHCR sent a joint mission to Albania. It discussed with the Albanian authorities issues related to migration, such as:

- the continuation of voluntary return projects from neighbouring countries;
- the planned and orderly emigration of a small number of Albanians to work in industrialised countries;
- the implementation of an information project aimed at informing Albanians of the economic and social situation in neighbouring countries;
- the need to promote, in the mid-term, the reintegration of returning Albanians, through appropriate vocational training before their return.

35. It must also be recalled that, at the request of the Italian authorities, IOM and UNHCR, in conjunction with the Italian Red Cross, established a programme of voluntary return. At the end of August 1991, 1 130 Alba-

nians télévisés, montrant l'expulsion des Albanais par des fonctionnaires italiens. Le rapatriement était légalement justifié, mais la manière dont l'opération s'est déroulée a posé un problème. La grande majorité des Albanais, d'après leur récit de l'exode, étaient partis d'Albanie parce qu'ils s'y sentaient «enterrés vivants». Ils ont expliqué que lorsque la nouvelle de la possibilité de quitter l'Albanie s'est répandue comme une traînée de poudre, la population, dans la précipitation qui a suivi, s'est emparée de camions et a réquisitionné des navires en obligeant leur équipage à lever l'ancre. On a assisté à une forme de psychose collective. Il est difficile de déterminer si cette psychose a été déclenchée délibérément; des rumeurs suggèrent que tel était bien le cas, mais il n'existe aucune preuve irréfutable pour les confirmer.

31. L'expulsion des Albanais d'Italie a été hérissée de difficultés et la police a été déployée à plusieurs occasions. Les Albanais ont été particulièrement affligés de se voir renvoyés dans leur pays en dépit des promesses des autorités italiennes d'autoriser certains d'entre eux à se rendre dans des régions d'Italie où ils pourraient se réinstaller.

32. Il convient d'observer, néanmoins, que les autorités italiennes leur ont donné de la nourriture, des vêtements et un peu d'argent.

33. Bien que les Albanais aient soulevé un élan de sympathie remarquable en Italie, les autorités ont considéré qu'ils étaient venus chercher des conditions de vie meilleures et qu'ils ne pouvaient donc pas être assimilés à des réfugiés politiques.

34. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le HCNUR ont dépêché du 15 au 17 août une mission conjointe en Albanie. La mission s'est entretenue avec les autorités albanaises des problèmes relatifs à la migration, tels que:

- la poursuite des projets de retour volontaire des pays voisins;
- l'émigration ordonnée et planifiée d'un nombre restreint d'Albanais pour travailler dans les pays industrialisés;
- la réalisation d'un projet destiné à informer les Albanais de la situation économique et sociale des pays voisins;

— la nécessité de promouvoir, à moyen terme, la réinsertion des Albanais de retour, par une formation professionnelle appropriée avant leur retour.

35. Il faut aussi rappeler qu'à la demande des autorités italiennes l'OIM et le HCNUR, en liaison avec la Croix-Rouge italienne, ont établi un programme de retour volontaire. A la fin du mois d'août 1991, 1 130 Albanais ont été assistés

nians had been assisted by IOM in their voluntary return. The programme was financed by the Italian Government.

36. By the end of December 1991, more than 200 000 Albanians were estimated to have left their country since the exodus began in July 1990. However, the UNHCR considers this figure could be substantially higher.

III. Europe's responsibility after the mass exodus

37. By ignoring Albania for decades, the European states have played into the hands of the Albanian communists. Albania's economic plight alone cannot account for the huge numbers trying to flee the country. The exodus is a symbol of the Albanians' wish, as Europeans, to rejoin Europe and participate as free people in European life. They have a right to do so.

38. The people of Albania are young; their average age is 27 years. Albania needs its young people to rebuild the country. European aid programmes should aim to provide young Albanians with the opportunity to study abroad for a period of time, so that they can utilise their knowledge for the benefit of Albania on their return.

39. For Albania, a country where the process of democratisation has been under way for some months, this exodus, mainly of children and young men, constitutes a tremendous loss. Moreover, the fact that numerous young women have been abandoned in Albania leads to a more and more difficult situation.

40. The European states should provide humanitarian aid to alleviate the acute hardship suffered by the Albanian people, as well as economic aid programmes to assist long-term recovery.

41. The decision taken by the Committee of Ministers of the Council of Europe, in December 1991, to open a special account for "Emergency aid to Albania", in addition to the assistance provided to Albania in the framework of the Demosthenes programme, in the field of constitutional reform, media legislation, education, social affairs and local authorities, shows the way in which European solidarity could be proved.

42. Furthermore, the legal status of the Albanian nationals remaining in the various host countries has to be clearly defined. The term "refugees", used by the media, seems less and less appropriate.

par l'OIM dans leur retour volontaire. Ce programme a été financé par le Gouvernement italien.

36. A la fin du mois de décembre 1991, on estimait à plus de 200 000 le nombre d'Albanais ayant quitté leur pays depuis que l'exode avait commencé en juillet 1990. Le HCNUR considère cependant que ce chiffre pourrait être bien plus grand.

III. La responsabilité de l'Europe après l'exode massif

37. En se désintéressant de l'Albanie pendant des décennies, les Etats européens ont fait le jeu des communistes albanais. Les difficultés économiques de l'Albanie ne suffisent pas à expliquer qu'un nombre aussi considérable de personnes cherche à fuir le pays. L'exode est un symbole du souhait des Albanais, en tant qu'Européens, de rejoindre l'Europe et de participer à la vie européenne en qualité de citoyens libres, comme ils en ont le droit.

38. Les habitants de l'Albanie sont jeunes; leur moyenne d'âge est de 27 ans. L'Albanie a besoin de ses jeunes pour reconstruire le pays. Les programmes d'aide européens devraient viser à leur donner la possibilité d'étudier pendant un temps à l'étranger afin de pouvoir faire profiter l'Albanie de leurs connaissances à leur retour.

39. Pour l'Albanie, pays dans lequel le processus de démocratisation est engagé depuis quelques mois, cet exode, surtout celui d'enfants et d'hommes jeunes, constitue une perte immense. Par ailleurs, le fait que de nombreuses jeunes femmes aient été abandonnées en Albanie entraîne une situation de plus en plus difficile.

40. Les Etats européens devraient octroyer une aide humanitaire pour atténuer les dures épreuves subies par les Albanais et prévoir des programmes d'aide économique afin de contribuer à long terme au redressement du pays.

41. La décision prise, en décembre 1991, par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'ouvrir un compte spécial pour l'«Aide d'urgence à l'Albanie», venant s'ajouter à l'assistance fournie à l'Albanie dans le cadre du «Programme Démosthène» dans les domaines de la réforme constitutionnelle, de la législation des médias, de l'éducation, des affaires sociales et des collectivités locales, montre la voie à suivre pour prouver la solidarité européenne.

42. Il convient en outre de définir clairement le statut juridique des ressortissants albanais demeurés dans les divers pays d'accueil. Le terme de «réfugié» employé par les médias semble de moins en moins approprié.

IV. Conclusions

43. The Assembly should call upon the governments of the member states:

i. to immediately strengthen humanitarian aid to overcome the current crisis in Albania;

ii. further to increase efforts to provide economic aid for Albania, with the aim of providing help for self-help;

iii. to prepare programmes providing professional training for Albanian nationals in European countries and facilitating their return to Albania;

iv. to make use of the Council of Europe Social Development Fund to finance these programmes;

v. to make funds available to Albania from the European Social Fund;

vi. to take all political measures needed to enable Albania to become a stabilising factor in the Balkan region.

44. Finally, the Assembly should ask the governments of the countries directly concerned by the arrival of Albanians:

i. to provide these people with adequate assistance and define their legal situation clearly;

ii. to submit schemes to the Council of Europe Social Development Fund which will help meet the needs of the Albanians living within their borders at the present time;

iii. to establish, in close co-operation with IOM and UNHCR, programmes of voluntary return.

Reporting committee: Committee on Migration, Refugees and Demography.

Budgetary implications for the Assembly: none.

Reference to committee: Doc. 6432, Reference No. 1737 of 28 June 1991.

Draft recommendation adopted by the committee on 21 January 1992 by 19 votes to 0 and 1 abstention.

Members of the committee: MM. *Böhm (Chairman)*, *Cucó*, *Taşcıoğlu (Alternate: Demiralp) (Vice-Chairmen)*, Mr Altug, Mrs Arnold, Mrs Astgeirsdottir, MM. Aylward, Biefnot, Brincat, Eisma, Mrs Ekman, MM. Fiorini, *Flückiger*, Foschi (*Alternate: Parisi*), Mrs Francese, MM. Fuhrmann, Galley, Gassner, Ghalanos (*Alternate: Matsis*), Grussenmeyer (*Alternate: Worms*), Mrs Hacklin, MM. de Hoop Scheffer, Huber (*Alternate: Ruffy*), Sir John Hunt, Mr Konen, Lord Mackie of Benshie, Mrs Mascher, MM. Mota Torres, Pahtas, Mrs Persson, MM. Sarafopoulos, Skaug, Mrs Šormová, Miss Szélenyi, MM. Ternák, Uyttendaele, Vázquez, Vieira Mesquita.

N.B. The names of those members present at the meeting are printed in italics.

See 23rd Sitting, 5 February 1992 (adoption of the draft recommendation), and Recommendation 1179.

IV. Conclusions

43. L'Assemblée devrait inviter les gouvernements des Etats membres:

i. à accroître immédiatement l'aide humanitaire pour surmonter la crise actuelle en Albanie;

ii. à intensifier encore leurs efforts pour octroyer une aide économique à l'Albanie, afin de l'aider à s'aider elle-même;

iii. à élaborer des programmes prévoyant une formation professionnelle pour les ressortissants albanais dans les pays européens et en facilitant leur retour en Albanie;

iv. à faire appel au Fonds de développement social du Conseil de l'Europe pour financer ces programmes;

v. à mettre à la disposition de l'Albanie des ressources provenant du Fonds social européen;

vi. à prendre toutes les mesures politiques nécessaires pour permettre à l'Albanie de devenir un facteur de stabilité dans la région des Balkans.

44. Enfin, l'Assemblée devrait demander aux gouvernements des pays directement concernés par l'arrivée d'Albanais:

i. de dispenser à ces personnes une assistance appropriée et de définir clairement leur situation juridique;

ii. de soumettre au Fonds de développement social du Conseil de l'Europe des projets permettant de faire face aux besoins des Albanais installés actuellement sur leur territoire;

iii. d'établir, en coopération étroite avec l'OIM et le HCNUR, des programmes de retour volontaire.

Commission chargée du rapport: commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: néant.

Renvoi en commission: Doc. 6432, Renvoi n° 1737 du 28 juin 1991.

Projet de recommandation adopté par la commission le 21 janvier 1992 par 19 voix contre 0 et 1 abstention.

Membres de la commission: M. *Böhm (Président)*, *Cucó*, *Taşcıoğlu (Remplaçant: Demiralp) (Vice-Présidents)*, M. Altug, M^{me} Arnold, M^{me} Astgeirsdottir, MM. Aylward, Biefnot, Brincat, Eisma, M^{me} Ekman, MM. Fiorini, *Flückiger*, Foschi (*Remplaçant: Parisi*), M^{me} Francese, MM. Fuhrmann, Galley, Gassner, Ghalanos (*Remplaçant: Matsis*), Grussenmeyer (*Remplaçant: Worms*), M^{me} Hacklin, MM. de Hoop Scheffer, Huber (*Remplaçant: Ruffy*), Sir John Hunt, M. Konen, Lord Mackie of Benshie, M^{me} Mascher, MM. Mota Torres, Pahtas, M^{me} Persson, MM. Sarafopoulos, Skaug, M^{me} Šormová, M^{lle} Szélenyi, MM. Ternák, Uyttendaele, Vázquez, Vieira Mesquita.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir 23^e séance, 5 février 1992 (adoption du projet de recommandation), et Recommandation 1179.